

## **CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE MOBIL HOME (4 pers)**

Renseigner, imprimer puis envoyer les pages 1 et 2 du présent contrat, accompagné de votre acompte à l'adresse ci-dessous. La réservation sera effective dès réception de votre acompte. Un exemplaire du présent contrat vous sera retourné par mail. Veillez conserver les pages 3, 4 et 5.

### **Entre les soussignés :**

Camping de l'étang, 1 rue Mozart 76117 Incheville dont le N° SIRET est 217 603 745 00043, représenté par Mr Nicolas CATTEAU, Maire d'Incheville, ci-après dénommé « le gestionnaire »

### **Et le Client d'autre part :**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Immatriculation véhicule : \_\_\_\_\_

Nombres d'adultes dans le logement loué : \_\_\_\_\_ nombres d'enfants (- de 18 ans) : \_\_\_\_\_

Noms et Prénoms des occupants :

1) \_\_\_\_\_ 2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_ 4) \_\_\_\_\_

### **Il a été convenu ce qui suit :**

Date d'arrivée : (après 14h)

Date de départ : (avant 11h)

### **Article 1 :**

Le gestionnaire met à disposition de Monsieur / Madame \_\_\_\_\_

- Un mobil home 4 personnes au prix de \_\_\_\_\_ €/semaine\* T.T.C ou \_\_\_\_\_ €/week-end\* TTC

Ou \_\_\_\_\_ €/nuitée\*TTC soit \_\_\_\_\_ € X \_\_\_\_\_ Nuitées = \_\_\_\_\_ €

(\*) Le prix comprend la TVA de 20%, taxe de séjour incluse.

**Prix location** : voir tarif et descriptif mobil home sur site.

**Descriptif mobil home 4 personnes** : un coin-cuisine, un coin-repas avec banquette, TV, une salle d'eau avec lavabo et douche, un WC, une chambre avec lit double, une chambre avec 2 lits simples, une terrasse.

Au-delà de 4 personnes, aucune autre ne sera admise.

**ATTENTION** : DRAPS NON FOURNIS ET OBLIGATOIRE (possibilité de location, voir article 7)

### **Article 2 :**

Le locataire s'engage à verser au gestionnaire la somme de \_\_\_\_\_ euros, correspondant au montant de la location comme décrit à l'article 1. Du \_\_\_\_\_ (14h) au \_\_\_\_\_ (11h)

**Article 3 :**

A mon arrivée, je vérifie l'inventaire ci-joint et l'état des lieux ; si je remarque une anomalie, j'en informe immédiatement le gestionnaire.

En fin de séjour. Il sera procédé à un état des lieux entre les deux parties.

Les dégradations occasionnées par le locataire durant le séjour et constatées par le gestionnaire seront à la charge du locataire.

**Une remise en place de la location ainsi que son nettoyage seront exigées, sans quoi la caution sera encaissée.**

**Article 4 :**

En cas d'annulation du fait de Monsieur / Madame \_\_\_\_\_ pour quelques raisons que ce soit, le gestionnaire se refera aux conditions de location ci-jointes au contrat.

**Article 5 :**

Monsieur / Madame \_\_\_\_\_ se libèrera des sommes dues en exécution du présent contrat et pour le séjour, de la façon suivante :

- Par versement d'un premier acompte de 30% soit \_\_\_\_\_ € à la signature du présent contrat.
- Par versement du solde à la date d'arrivée.

**→ Les Chèques sont à libeller à l'ordre du : TRESOR PUBLIC**

**Article 6 :**

Une caution d'un montant de 400 € vous sera demandée à votre arrivée, elle vous sera restituée dans les 72h suivant la fin de votre séjour et après vérification de l'état des lieux.

Une somme de 60 € vous sera imputée de la caution si le ménage n'a pas été effectué correctement.

**Article 7 :**

Les draps ne sont pas fournis et obligatoire. Toutefois, en cas d'oubli, il vous sera fourni et facturé par la réception de l'établissement la location d'un kit de draps dès votre arrivée. (Voir tarifs en vigueur).

**Article 8 :**

Un seul animal (chien ou chat vacciné et tatoué) est accepté dans le logement avec un supplément de 2€/jour. Il doit être signalé au moment de la réservation. Le propriétaire montre le carnet de santé à son arrivée au camping. Les chiens de catégorie 1 sont interdits.

**J'ai lu et accepte les conditions de location (page 3 et 4), ainsi que le règlement intérieur du camping ci-joint.**

**J'autorise / Je n'autorise pas (entourer la mention correcte) le gestionnaire à diffuser sur son site internet, ou réseaux sociaux, des photos qui auront été prises durant mon séjour.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature Client précédée de la mention « Lu et approuvé »)

**CONDITIONS DE LOCATION**

Dès mon arrivée, je vérifie l'inventaire. En cas de manquant, j'informe la direction.  
Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 14h.  
Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h.

**Il est convenu qu'en cas de désistement :**

- du locataire à plus d'un mois avant la date du séjour, le locataire est remboursé ;
- à moins d'un mois avant les dates du séjour, le locataire perd les 30% d'acomptes versés.

Dans le cas où le preneur ne s'est pas présenté le jour prévu de son arrivée, le loueur pourra considérer la location libre et la location annulée à partir de 12H le lendemain. Le preneur perd l'acompte versé.

Le locataire est dans l'obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter de façon familiale et de les entretenir.

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise.

Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire.

La tranquillité du voisinage ne doit pas être troublée par le fait du locataire ou de sa famille. La sécurité des enfants dans le parc incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords des aires de loisirs.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, oreillers, etc.... (L'inventaire complet sera à vérifier lors de l'arrivée).

A l'issue de la location, s'il y a lieu, le gestionnaire ou son représentant, sera en droit de retenir sur la caution, le montant correspondant au remplacement et/ou à la réparation d'éventuelles dégradations de toutes sortes. En cas de perte des clés, une retenue sera également effectuée.

A son départ, la remise en place du mobil-home ainsi que son nettoyage devront être effectués. Dans le cas contraire, une somme forfaitaire de 60.00€ sera retenue sur la caution versée.

Le gestionnaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler dans les 24h tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

La caution devra être payée par chèque ou carte bancaire. Elle sera restituée au plus tard 72 après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

**INSTALLATION**

Les arrivées sont admises à partir de 14H.

Une seule voiture est autorisée à stationner sur l'emplacement et devra être muni de son autorisation qui sera apposée sur le pare-brise toute la durée du séjour (Voir règlement intérieur du camping).

**DEPART**

Le départ est à signaler la veille, avant 12h00. Les emplacements doivent être libres avant 11h. Un état des lieux sera réalisé.

#### **VISITEURS**

Toutes personnes extérieures au camping doivent demander l'autorisation de pénétrer sur le camping et devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 3€ par personne (journée uniquement). Les visiteurs doivent quitter le camping avant 22h.

#### **POUBELLES**

Le local poubelles est à votre disposition sur le parking. Merci de jeter les bouteilles en verre dans les containers prévus à cet effet (à l'extérieur du camping, près des containers poubelle).

#### **PHOTOS**

Vous êtes susceptibles d'être pris en photo et que celles-ci apparaissent sur notre site internet.

#### **LAVAGE**

Un lave-linge est à votre disposition dans le camping. Les jetons sont à récupérer (voir tarif).

#### **ANIMAUX**

Chien ou chat : 2€/jour. Les animaux devront être obligatoirement tatoués et vaccinés. Ils seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du camping après vérification du carnet de santé. Ils devront toujours être sous surveillance, jamais seul et tenus en laisse. Les chiens de catégorie 1 sont interdits.

#### **VEHICULE, COMPORTEMENT DES USAGERS ET SILENCE**

En cas de non-respect du règlement intérieur et des conditions de location ou de troubles nuisant à la sécurité et au calme du lieu, le gestionnaire pourra mettre fin immédiatement et sans délai au présent contrat. Le locataire devra alors quitter les lieux et cela sans dédommagement possible.

#### **AIRE DE JEUX**

L'accès aux toboggans est interdit aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'un adulte. Respectez les consignes de sécurité. Le gestionnaire ne pourra être tenu responsable en cas d'incident. Toute personne ne respectant pas les consignes pourra être exclu de l'espace de jeux.

#### **VOLS**

Le gestionnaire ne peut être tenu responsable en cas de vol. Emportez vos papiers d'identité, votre argent et vos objets précieux.

#### **Le 112 : Numéro d'appel d'urgence partout en Europe**

#### **Les numéros pour les urgences en France :**

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales..... 18

SAMU - Urgences médicales en agglomération..... 15

Police secours ou gendarmerie..... 17

#### **Pour tous renseignements complémentaires :**

Mairie d'Incheville, rue Jean moulin 76117 INCHEVILLE ; Tel : 02-35-50-30-43

Courriel : [secretariat@incheville.fr](mailto:secretariat@incheville.fr)

Camping de l'étang, rue Mozart 76117 INCHEVILLE ; Tel : 02-35-50-30-17

Courriel : [campingdeletang@incheville.fr](mailto:campingdeletang@incheville.fr)